



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JANVIER 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le samedi 13 janvier à 09h30, le Conseil Municipal composé de 10 membres légalement convoqués, s'est réuni sous la présidence de Michel PATEZ, Maire.

Présents :

- Michel PATEZ,
- Bruno DUBOT,
- Frédéric MENEAU,
- Didier MARY,
- Anne-Marie KULMA,
- Thomas FOUGEREUX,
- Laureen REBUT,
- Pierre DELEVALLEZ,
- Barbara BAZIN,

Absente excusée :

- Nathalie CORNU pouvoir donné à Michel PATEZ,

Date de convocation : 04 janvier 2024

M. le Maire procède à l'appel nominal des membres du conseil municipal.

Le quorum est atteint, M. le Maire déclare la séance ouverte.

Bruno DUBOT est désigné à l'unanimité en qualité de secrétaire de séance.

Adoption du procès-verbal de la réunion du 02 décembre 2023

M. le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal le procès-verbal de la séance du 02 décembre 2023.

Aucune observation.

Aucune question.

Pas de personne contre.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Informations :

Comité des fêtes : Un comité des fêtes vient de voir le jour. Il se nomme Bux'Anim. Il est présidé par Kevin SEYMOUR, sa trésorière est Laureen REBUT et sa secrétaire Nathalie CORNU toutes deux membres du conseil.

Réserve incendie : L'installation de la bâche devrait intervenir la semaine prochaine.

Visite de l'Assemblée Nationale : Accompagnée de Mme la députée Christine LOIR, Anne-Marie KULMA et Frédéric MENEAU ont trouvé cette visite extrêmement intéressante.

Repas des seniors : Un vrai succès, dans une ambiance chaleureuse, avec 37 participants.

Sélection de la commune pour une journée « Confluence » : L'Association des Amis des Monuments et Sites de l'Eure organise le 1er dimanche de septembre la visite itinérante de monuments. La mairie a été contactée et a donné son aval. Une soixantaine de monuments ont été retenus ; seuls une douzaine seront en fin de compte sélectionnés.

Vœux du maire : A l'unanimité le conseil est favorable au maintien de cette cérémonie. Elle aura lieu le samedi 27 janvier 2024 à 15h30.

Dérogation à la carte scolaire : Une demande vient d'être déposée en mairie. Après communication de cette dernière aux membres du conseil celle-ci fera l'objet d'un débat ultérieur.

Travaux d'isolation : La facture des travaux de toiture seront affectés en « **reste à réaliser** ». En effet les travaux déjà commencés en 2023 seront terminés en 2024.

M. le Maire demande au conseil municipal de rajouter une délibération à l'ordre du jour, suite à un remboursement obtenu pour des frais de recherche. Cette modification de l'ordre du jour est acceptée à l'unanimité.

Délibération 1 : Conclusion d'un nouveau contrat avec le fournisseur JVS

Le passage à la M57 est obligatoire en 2024, et JVS notre fournisseur, nous propose un nouveau contrat permettant son passage immédiatement, agrémenté de nouveaux services.

La version actuelle de notre logiciel n'existera plus en 2025, date à laquelle notre contrat expirera.

Il est donc préférable d'adhérer au nouveau contrat à partir de l'année 2024 pour 3 ans.

Le coût de l'abonnement annuel sera de 3 690€ HT,

Aucune observation.

Aucun avis contraire.

Aucune abstention.

A l'unanimité M. le Maire est autorisé à signer le nouveau contrat JVS intitulé « Horizon Villages Infinity » et à ordonnancer les dépenses qui en découlent.

Délibération 2 : Autorisation donnée au maire d'engager une procédure contre la locataire Mme PAUQUINOT après épuisement des voies amiables

Notre locataire refuse, semble-t-il, à donner un accès à son appartement pour réaliser des travaux d'isolation. Si ces derniers ne sont pas effectués rapidement nous courrons le risque de perdre 20 000 € de subventions.

M. le Maire demande l'autorisation d'engager une action judiciaire à l'encontre de notre locataire par notre avocat habituel après épuisement des voies amiables

Aucune observation.

Aucune question.

Pas de personne contre.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise M. le Maire d'engager une procédure contre la locataire Mme PAUQUINOT après épuisement des voies amiables.

A 10h33, Laureen REBUT doit quitter le conseil et demande qu'on l'excuse.

Délibération 3 : Demandes de subventions

Ont été retenues :

- Le « Judo Alliance Compétit' Eure » pour un montant de 75€,
- Le « Cercle Couturiot Novagym » pour un montant de 75€,
- Le comité des fêtes de La Boissière : Bux'Anim, à l'unanimité pour un montant de 800€.

Délibération 4 : Acceptation du remboursement par GROUPAMA des frais de recherche de fuite de la toiture

Une lettre de GROUPAMA a été reçue, confirmant le remboursement par chèque bancaire de la somme de 137,50€ correspondant aux frais de recherche de fuite.

M. le Maire demande aux membres du conseil municipal l'autorisation de l'encaisser une fois reçu.

Aucune observation.

Aucune question.

Pas de personne contre.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte le remboursement par chèque de GROUPAMA pour un montant de 137,50€ correspondant aux frais de recherche de fuite.

Questions diverses

Prochain conseil : Celui-ci aura lieu le 24 février 2024 à 9h30.

Eclairage public : La modification éventuelle des plages d'éclairage sera examinée lors du conseil du 24 février.

Cours de Yoga : Un habitant demande si le projet va se concrétiser. L'habitante qui s'est proposée ne s'est pas manifestée.

Dans la mesure où l'ordre du jour est épuisé, M. le Maire décide de clore la présente séance à 11h00.

Le Secrétaire de séance,

M. Bruno DUBOT



Barbara BAZIN	Nathalie CORNU (absente pouvoir donné à Michel PATEZ)	Pierre DELEVALLEZ	Thomas FOUGEREUX
Anne-Marie KULMA	Didier MARY	Frédéric MENEAU	Michel PATEZ
Laureen REBUT			